

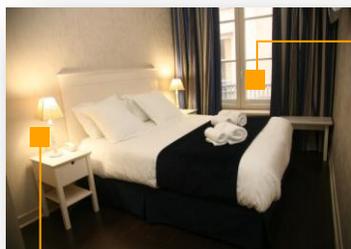
CESSION OU ACQUISITION D'HÔTEL

Avez-vous toutes les cartes en main pour franchir le pas ? Avez-vous pris en compte vos obligations actuelles ? ...futures ?

Accompagnement lors de la cession ou acquisition de votre hôtel

Confortez votre décision en intégrant la situation de l'établissement vis-à-vis des réglementations constructives et environnementales actuelles et futures. Des investissements supplémentaires liés à une mise en conformité sont susceptibles de fausser votre analyse et d'engendrer de graves conséquences financières. Sous-estimer les délais d'instruction des demandes préalables peut impliquer un décalage important des travaux, et donc des pertes d'exploitation conséquentes.

CAP-ERP définit à travers un diagnostic l'état des lieux réglementaire du site, évalue les actions et coûts de mise aux normes, prend en compte le classement hôtelier, les réglementations liées à vos besoins futurs, et en évalue les conditions d'aménagement.



Prescriptions d'exploitation

- Examen des prescriptions des services instructeurs (commission de sécurité, etc.) ;
- Détermination des délais d'instruction selon les travaux envisagés ;
- Impact des changements de destination ;
- Règles d'agrandissement ;
- Prise en compte du classement hôtelier.

Environnement

- Étude thermique du bâti ;
- Préconisations pour améliorer les performances thermiques.

le + aménagements

Une équipe de maîtrise d'œuvre (économiste, architecte d'intérieur, conducteurs de travaux...) pour répondre à vos besoins : étude de faisabilité, diagnostic tous corps d'état, suivi des travaux, décoration...

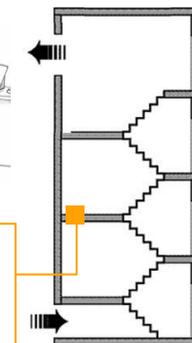
Transmission d'un
guide sur la gestion
des obligations

Plus-value
CAP-ERP

- Approche globale
- Diagnostic précis et évaluation financière
- Conseils ciblés pour anticiper les risques
- Accompagnement dans votre projet par un interlocuteur unique

Accessibilité handicapés

- Détermination des obligations ;
- Pistes d'économies possibles ;
- Possibilité de dérogations ;
- Obligation d'ascenseur ?



Sécurité incendie

- Vérification de l'isolement (tiers, locaux à risques, etc.), des dégagements (culs-de-sacs), etc. ;
- Calculs d'effectif, calculs de désenfumage ;
- Vérification de la conformité du SSI ;
- Possibilité de dérogations.

